COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 8 juin 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-deux, **le huit juin**
Le Conseil municipal de la commune **d'EXCIDEUIL**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de **LACOSTE Marie-Laure, Maire,**
Date de convocation du Conseil municipal : 30 mai 2022

PRÉSENTS : M. GENESTE Bruno, Mme PILLET-PARMENTIER Magali, M. MORAND Jimmy, Mme VAVASSORI Séverine, M. BEDRINE Didier, M. CLERGERIE Jean-François, M. CHAUMONT Thierry, Mme DAGUET Sandrine, Mme SEDAN Annie, M. BUFFAT Marc Mme BOUKHALO Paulette.

ABSENTS : Mme CROIZE Jessica, Mme GAILLARD Marjolein, à M. MAGNOU Jean-Pierre

PROCURATIONS :
Mme CROIZE à Mme PILLET-PARMENTIER
Mme GAILLARD à Mme VAVASSORI
M. MAGNOU à Mme LACOSTE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme PILLET-PARMENTIER Magali

INTERVENANTS :

- **Madame RIGAUD**, adjointe au Maire à Saint Médard d'Excideuil, présente le conseiller numérique recruté par la commune suite à un appel à projet « France relance ».

Ce projet vise à financer 4 000 emplois de conseillers numériques qui auront pour objectif de former les habitants du territoire aux pratiques informatiques essentielles dans leurs démarches quotidiennes.

Des ateliers spécifiques en individuel ou par petits groupes, pour tous les âges seront proposés tout au long de l'année ainsi que des permanences sur les communes aux alentours.

En ce qui concerne Excideuil, la poste a recruté elle aussi un conseiller numérique pour les habitants d'Excideuil.

- **Monsieur LE GUAY,** président des associations Amis de la Musique et de l'Opéra et de la villa les Roses présente les deux associations.

ORDRE DU JOUR :

Adoption des précédents comptes rendus du Conseil Municipal en date du 13 avril 2022 à l'unanimité.

Monsieur BEDRINE souhaite que le leg de Madame GARY soit affecté à la section investissement et non en fonctionnement comme imputé lors du vote du budget.

ANNULATION SUBVENTION DETR - ANCIEN COLLEGE

Le maire rappelle qu'une subvention DETR a été obtenue en mai 2019 pour la réhabilitation du bâtiment de l'ancien collège : 1er étage et combles.

Le montant prévisionnel était estimé à 149 640 € et la subvention de 35 % représentait 52 374 €.

Ce projet était à l'origine la volonté de la Communauté de Communes de réhabiliter la bibliothèque d'Excideuil situé en rez-de-chaussée en médiathèque.

La Commune aurait profité des différentes phases de cette opération pour réhabiliter le bâtiment dans son ensemble.

Or, la Communauté de Communes a modifié son projet et souhaite créer avec différents partenaires un pôle culturel qui occuperait la totalité du bâtiment.

Par conséquent, Madame le Maire demande à l'assemblée de renoncer à la DETR attribuée par l'arrêté N° 2019/033 du 10 mai 2019 d'un montant de 52 374 €

Adopté à l'unanimité

ANNULATION SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL - ANCIEN COLLEGE

Le maire rappelle qu'une subvention DETR a été obtenue en mai 2019 pour la réhabilitation du bâtiment de l'ancien collège : 1er étage et combles.

Le montant prévisionnel était estimé à 173 600 € et la subvention de 25 % représentait 43 400 €.

Ce projet était à l'origine la volonté de la Communauté de Communes de réhabiliter la bibliothèque d'Excideuil situé en rez-de-chaussée en médiathèque.

La Commune aurait profité des différentes phases de cette opération pour réhabiliter le bâtiment dans son ensemble.

Or, la Communauté de Communes a modifié son projet et souhaite créer un pôle culturel qui occuperait la totalité du bâtiment.

Par conséquent, Madame le Maire demande à l'assemblée de renoncer à la subvention du département attribuée par l'arrêté N° ex 007457 du 15 septembre 2020 d'un montant de 43 400 €.

Adopté à l'unanimité

RECRUTEMENT CONTRACTUELS SAISON 2022

Le conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour accroissement saisonnier d'activité :

1. Pour le fonctionnement de la piscine municipale du 1er juin au 31 août 2022 :

- Un Maitre-Nageur au grade d'Educateur des activités physiques et sportives de 2ème classe à temps pour une durée hebdomadaire de 36 heures rémunéré sur la base de l'indice brut 542, indice majoré 461 du 1er juin au 31 aout 2022

- Un agent assurera l'accueil pour une durée hebdomadaire de 20 heures du 1er au 30 juin 2022. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 352 ;

- deux agents assureront l'accueil pour une durée hebdomadaire de 36 heures du 1er juillet au 31 aout 2022. La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice majoré 352

2. Pour l'entretien des espaces verts au service voirie :

- Un agent pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 1ER juin au 31 aout 2022. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 352

3. Pour absorber le flux de demande de renouvellement de Cartes d'identités et de passeport :

- Un agent pour une durée hebdomadaire de 32.5 heures du 1er juin au 31 aout 2022. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 352.

Adopté à 14 voix POUR ET 1 ABSTENTION (Mme VAVASSORI).

PROJET CABINET DENTAIRE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AIDE A L'INSTALLATION

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite aux départs successifs et au non remplacement des deux dentistes qui exerçaient à Excideuil, les conditions d'accès aux soins sont devenues très difficiles.

Dans ce contexte, elle expose que la municipalité a engagé une réflexion pour accompagner les professionnels de santé qui voudraient s'installer sur son territoire.

A ce jour la commune est classée en Zone de Revitalisation Rurale ce qui permet aux professionnels de santé d'être exonérés d'impôt pendant 5 ans.

Le zonage émanant de l'ARS concernant les chirurgiens-dentistes n'a pas été revu depuis 2014. Par conséquent Excideuil et son territoire ne sont pas reconnus en Zone d'Intervention Prioritaire et ces professionnels de santé ne peuvent prétendre à l'aide financière à l'installation.

Un projet d'installation d'un dentiste sur la commune est en cours.

Afin de l'accompagner, Madame le Maire, propose à l'assemblée de verser une subvention exceptionnelle à Monsieur ROSSI, dentiste, de 2 550 € équivalente à 3 mois de loyer.

Madame SEDAN demande où en est l'installation du second dentiste annoncé préalablement. Madame le maire répond que le cabinet est effectivement équipé d'un deuxième fauteuil pour l'instant vacant.

Le secteur d'Excideuil n'est toujours pas reconnu en Zone d'Intervention Prioritaire.

Adopté à l'unanimité

DECISIONS MODIFICATIVES

Un projet d'installation d'un dentiste sur la commune est en cours.

Afin de l'accompagner, Madame le Maire, propose à l'assemblée de verser une subvention exceptionnelle à Monsieur ROSSI, dentiste, de 2 550 € équivalente à 3 mois de loyer.

Il y a lieu de procéder à un virement de crédit suivant :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Articles	Sommes	Articles	Sommes
Location mobilière	6132	2 550		
Subventions exceptionnelle			6745	2 550

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE PROGRAMMATION DE TRAVAUX COORDONNÉS – AVENUE EUGENE LE ROY

Madame le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer

- ❑ L'éclairage public,
- ❑ L'enfouissement des réseaux de télécommunication (génie civil),
- Avenue Eugène le Roy à EXCIDEUIL

La commune d'EXCIDEUIL**,** adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Dans le cas où la commune d'EXCIDEUIL ne donnerait pas une suite favorable au projet (ayant fait l'objet d'une délibération de demande d'étude) dans un délai de six mois (sauf demande motivée dans le cas de travaux coordonnés avec les programmes d'effacement ou de renforcement du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage de SDE 24), une refacturation de l'étude aux frais réels sera appliquée.

Concernant le réseau de télécommunication, la partie câblage et dépose du réseau aérien sera réalisée par l'opérateur.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur GENESTE :

- Une réunion de coordination des futurs travaux de l'Avenue Eugène Le Roy aura lieu le 20 juin à la Mairie en présence de tous les intervenants. (Eau, électricité, téléphone, fibre, communauté de communes).
- Les travaux sur les réseaux « eaux usées » au Ciella vont débuter dès que l'entreprise retenue aura reçu le matériel.
- Les travaux sur le réseau « Eaux pluviales » à Lhomont, Sarconnat et Las Vignas vont se poursuivre.
- La course cycliste « La Périgord ladies » passera à Excideuil le 13 aout prochain.

Madame LACOSTE :

- Un arrêté de transfert de police spéciale de lutte contre les dépôts sauvages des déchets au président du SMD3 va être pris.
- Invitation de l'UNADIF à la manifestation de mémoire le 3 juillet 2022 à partir de 9 heures.
- Courrier de l'amicale des sapeurs-pompiers sollicitant une subvention pour le challenge de VTT des sapeurs-pompiers de la Dordogne.

Madame SEDAN :

- Demande des explications sur l'invalidation du scrutin du second tour des élections présidentielles :
- Elle regrette que le conseil municipal ne se soit pas réuni à posteriori.
- Elle pose la question du communiqué de presse qui n'aurait pas été diffusé
- Les administrés auraient dû recevoir des excuses.

Réponse de Madame le Maire :

- Un communiqué a été diffusé sur le site internet de la Mairie et a été envoyé aux 2 correspondants de presse locaux le même jour.
- Stipule que chaque conseiller a été informé par mail de la situation dans la soirée

- Il était difficile de réunir un conseil municipal sans pouvoir justifier la probable erreur émanant de la mairie

Madame BOUKHALO :

- Les administrés auraient effectivement dû être informés.